

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

Réf.	130000007630/
N° rév.	1.0
Date de révision	07.07.2020
Date d'impression	09.07.2020

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	HUILE POUR BOIS
Numéro de produit	415

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Couche pour le bois

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH  
An der Altnah 10 D-55450 Langenlonsheim  
Téléfon: +49 (0)6704 9388-0 Téléfax: +49 (0)6704 9388-50  
info@schulz-farben.de  
www.schulz-farben.de

HORNBACH Baumarkt (Schweiz)AG  
Schillerhain 9 CH-6210 Sursee

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France

qualitaetsmanagement@hornbach.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +41 419296262

Tox Info Suisse 145: +49(0)6704 9388-135 (9-15h)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration,  
Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

**Elimination:**

P501

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%

**Étiquetage supplémentaire:**

EUH208

Contient Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine. Peut produire une réaction allergique.

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2 Mélanges

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%	64742-48-9  01-2119457273-39-XXXX	Asp. Tox.1; H304  Le numéro CAS n'est plus indiqué dans le répertoire REACH, mais il est encore utilisé pour l'identification dans d'autres domaines.	≥ 50 - < 70
Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine	1226892-45-0  01-2119487006-38-XXXX	Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	≥ 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

## 4.1 Description des premiers secours

### Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

### Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou

# HORNBAACH HUILE POUR BOIS

Contact avec la peau	d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder tranquille. Ne PAS faire vomir.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# HORNBAACH HUILE POUR BOIS

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter la formation d'aérosols. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre. Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé. Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.
Mesures d'hygiène	Risque d'auto-combustion des huiles séchées sur les serviettes et/ou chiffons utilisés. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant  
l'utilisation.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Précautions pour le stockage en commun	Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Composants	No.-CAS
Base	Paramètres de contrôle
Type:	
Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%	64742-48-9
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition Vapeur 1.000 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

Conseils supplémentaires:	Une valeur d'objectif de 500 mg/m <sup>3</sup> avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été. Valeurs limites indicatives	
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme Vapeur	1.500 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément	
Conseils supplémentaires:	Valeurs limites indicatives	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.  
Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
b) Protection de la peau	Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.
Protection des mains	Délai de rupture: 480 min Epaisseur minimale: 0,4 mm Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

## Protection du corps

Protection préventive de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## c) Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux.

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

### Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	divers
Odeur	Genre benzène
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et	Pas de données disponibles



# HORNBACH HUILE POUR BOIS

intervalle d'ébullition	
Point d'éclair	66 °C Méthode: coupelle fermée
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Pas de données disponibles
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité	env. 0,84 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité	
Viscosité, dynamique	env. 22 mPa.s
Viscosité, cinématique	env. 19 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

## 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Pas de données disponibles
--------------------	----------------------------

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Sources directes de chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
---------------------	---

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et bases fortes Oxydants forts
-------------------	--

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Température de décomposition	Pas de données disponibles

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------	--

Toxicité aiguë par inhalation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------	--

Toxicité aiguë par voie cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Composants:

**Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine:

Méthode OCDE ligne directrice 404

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine:**

Provoque de graves lésions des yeux.

## **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

## **Mutagenicité sur les cellules germinales**

### **Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Cancérogénicité**

### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité pour la reproduction**

### **Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité par aspiration**

### **Produit:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

**Composants:**

**Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.

Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

**Information supplémentaire****Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

**Composants:**

**Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec tétraéthylène-pentamine :**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,29 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 10

Toxicité pour la daphnie et NOEC: 0,32 mg/l

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	1

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité	Pas de données disponibles
------------------	----------------------------

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation	Pas de données disponibles
-----------------	----------------------------

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Produit:

Mobilité	Pas de données disponibles
----------	----------------------------

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
------------	--

## 12.6 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
--	--

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition" Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées. Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de
---------	--

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

Emballages contaminés	substances problématiques. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE 69,4 %

COV (composés

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE 69,5 %  
583,4 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/f) :700 g/ICe  
produit contient au maximum700 g/ICOV.

Règlement (CE) N°  
649/2012 du Parlement  
européen et du Conseil  
concernant les exportations  
et importations de produits  
chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la  
jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la  
santé des femmes enceintes au travail.  
Observer les réglementations de la protection du travail.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

# HORNBACH HUILE POUR BOIS

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire



# HORNBACH HUILE POUR BOIS

Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur  
FR / FR

[qualitaetsmanagement@hornbach.com](mailto:qualitaetsmanagement@hornbach.com)

# HORNBACH HUILE POUR BOIS